

Département du Nord

Arrondissement de LILLE

Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION CC_2022_065

L'an deux mille vingt deux, le seize mai à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à Pont-à-Marcq sous la présidence de M. Luc FOUTRY, Président pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 16 mai 2022, conformément à la loi.

OBJET :

COMMISSION 2 -
DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE -
ALIMENTATION

DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE

*Signature d'une
servitude pour la
parcelle d'accès à ALSEI*

Présents au vote de la
délibération :

Titulaires et suppléants
présents : 38
Procurations : 12

Nombre de votants : 50

Présents :

Luc FOUTRY, Bernard CHOCRAUX, Michel DUPONT, Joëlle DUPRIEZ, Bruno RUSINEK, Arnaud HOTTIN, Benjamin DUMORTIER, Nadège BOURGHELLE-KOS, Bernadette SION, Jean-Louis DAUCHY, Didier DALLOY, Philippe DELCOURT, Sophie FENOT, Frédéric PRADALIER, Vincent LAVALLEZ, Olivier VERCROY, Patrick LEMAIRE, Pascal FROMONT, Marion DUBOIS, Frédéric MINET, Odile RIGA, Régis BUE, Marcel PROCUREUR, Thierry DEPOORTERE, Paul DHALLEWYN, Christian DEVAUX, Pascal DELPLANQUE, Ludovic ROHART, Carine JOURDAIN, Michel PIQUET, Frédéric SZYMCZAK, Valérie NEIRYNCK, Luc MONNET, Michel MAILLARD, Jean-Paul VERHELLEN, Alain DUCHESNE, Alain BOS, Jean-Luc LEFEBVRE

Ont donné pouvoir :

Marie CIETERS, procuration à Michel DUPONT
Yves LEFEBVRE, procuration à Jean-Louis DAUCHY
Sylvain CLEMENT, procuration à Luc FOUTRY
Guy SCHRYVE, procuration à Frédéric PRADALIER
José ROUCOU, procuration à Paul DHALLEWYN
Isabelle LEMOINE, procuration à Régis BUE
François-Hubert DESCAMPS, procuration à Bernard CHOCRAUX
Sylvain PEREZ, procuration à Arnaud HOTTIN
Gilda GRIVON, procuration à Ludovic ROHART
Coralie SEILLIER, procuration à Bernard CHOCRAUX
Thierry LAZARO, procuration à Carine JOURDAIN
Didier WIBAUX, procuration à Bruno RUSINEK

Absents excusés :

Thierry BRIDAULT, Vinciane FABER

Secrétaire de Séance : Vincent LAVALLEZ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 16 mai 2022

Délibération CC_2022_065

COMMISSION 2 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - ALIMENTATION

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Signature d'une servitude pour la parcelle d'accès à ALSEI

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération CC_2020_019 du Conseil communautaire du 9 mars 2020, relative à la vente des lots 13, 14 et 15 d'INNOVA'PARK à ALSEI.

Vu l'article L113-2 du code de la voirie routière relative aux permissions de voiries.

Considérant que celles-ci sont un mode d'utilisation privative du domaine public avec emprise, impliquant que l'exécution des travaux modifie l'assiette même du domaine public.

ALSEI envisage d'acquérir les lots 13,14,15 d'INNOVAPARK en vue d'y installer deux bâtiments à destination des artisans. Deux entrées permettent d'accéder à ces bâtiments :

- un accès depuis la rue Lucie et Raymond AUBRAC, et
- un accès le long de sa parcelle, sur la parcelle ZM227 faisant partie de la phase 3 d'INNOVA'PARK.

Afin de sécuriser l'accès au groupe scolaire SAINT-JOSEPH - NOTRE-DAME, il convenait que l'accès au bâtiment d'ALSEI soit indépendant.

Il a été envisagé que la Communauté de communes reste propriétaire de l'assise foncière et consente une servitude de passage à ALSEI afin que celle-ci réalise, à ses frais, les travaux d'accès à la parcelle ZM224.

Un plan matérialise l'emprise de cette voirie, qui correspond à une surface de 325 m².

La Commission 2 - Développement économique - Agriculture - Alimentation a été saisie pour avis par mail du 9 mai 2022.

Où l'exposé de son Président,
APRES EN AVOIR DELIBERE, le conseil communautaire :

DECIDE (par 50 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION SUR 50 VOTANTS) :

- *De consentir une servitude de passage sur la parcelle ZM227 à CYSOING, afin de permettre à ALSEI d'accéder à la parcelle ZM224.*
- *D'autoriser son Président à signer cette permission de voirie, ainsi que tout document afférant à ce dossier.*

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Envoyé en préfecture le 19/05/2022

Reçu en préfecture le 19/05/2022

Affiché le

SLOW

ID : 059-200041960-20220516-CC_2022_065-DE

Pour extrait conforme,
Le Président

Luc FOUTRY



Envoyé en préfecture le 19/05/2022

Reçu en préfecture le 19/05/2022

Affiché le



ID : 059-200041960-20220516-CC_2022_065-DE